

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 Avril, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

**Étaient également présents :**

Mesdames BUZARÉ Arlette – FRÉOUX Annette – GARANGÉ Anne-Marie - GUILLOU Annick – LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte  
Messieurs LEMARCHAND Didier – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard

**Absences excusées - Procurations**

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier  
Madame HENRIQUEZ Françoise donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette

**Absentes :**

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

**Secrétaire : Annette FRÉOUX**

**Date de la convocation : 04 Avril 2024**

**Date de l'affichage : 05 Avril 2024**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de votants : 15**

-----  
**2024-18 PERSONNEL : RÉGIME INDEMNITAIRE -MODIFICATION DU CIA**

Par délibération n° 2018-66 en date du 5 juillet 2018, le Conseil d'administration a décidé la mise en place à compter du 1er juillet 2018 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), nouveau cadre réglementaire applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics, conformément au principe de parité entre l'Etat et les collectivités.

L'objectif de cette réforme était de simplifier et rationaliser les régimes indemnitaires existants en déconnectant le régime indemnitaire du grade détenu par l'agent pour le lier principalement à la fonction occupée.

Pour rappel, le RIFSEEP se compose :

- De l'IFSE, indemnité mensuelle qui dépend des fonctions exercées par l'agent
- Du CIA, indemnité versée annuellement en fonction de la manière de servir des agents

Les différents postes de la ville comme du CCAS ont ainsi été répartis entre 4 groupes de fonctions sur la base de l'organigramme, des fiches de poste et d'un outil de cotation des postes.

En 2021, suite au rapport établi pour la Ville par la CRC qui relevait que les montants fixés étaient relativement bas par rapport aux seuils appliqués par l'Etat, le conseil d'administration par délibération en date du 8 avril 2021 avait augmenté les plafonds du RIFSEEP.

Conformément à l'article 3 du décret n°2017-513 du 20 mai 2014, le RIFSEEP doit faire l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans. Ainsi, ce dernier devrait être revu en 2025.

Cependant, compte tenu de la demande des représentants du personnel portant initialement sur la prime pouvoir d'achat instaurée par le gouvernement, et après de nombreux échanges, il a été proposé de privilégier une revalorisation du CIA de manière anticipée.

En effet, cette revalorisation semble plus adaptée que la prime pouvoir d'achat dans la mesure où elle concerne tous les agents (ayant un minimum de 6 mois d'ancienneté) et permettra à l'autorité territoriale de proposer un régime indemnitaire plus attractif en termes de recrutement.

L'IFSE sera revu quant à lui en 2025, ce qui permettra de répartir le coût de ce réexamen sur deux années.

Niveaux de fonctions	CIA maxi actuel	CIA proposé
1. Direction Générale des Services de la Mairie / Direction établissement / Direction des Services Techniques	650,00 €	1000,00 €
2. Responsable de service ou de structure / Chargé de mission	600,00 €	950,00 €
3. Gestionnaire / Technicien / Coordinateur d'équipe	550,00 €	900,00 €
4. Poste d'application / Coordinateur d'activité	500,00 €	850,00 €

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu l'avis favorable du comité Social Territorial (CST), réuni le 18 mars 2024,

- **AUTORISE** la modification du RIFSEEP, comme précisé ci-dessus.

**Pour extrait conforme,**

Guidel, le 12 Avril 2024

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette BUZARE

